

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 08 octobre 2015/ Affiché le 15/10/2015

Ouverture de séance à 20 h

Secrétaire de séance : Mme Patricia FAGIANI

Présents : Patrick LIEGEON, Daniel PACQUELET, Maurice VUILLARD, Patricia FAGIANI, Olivier ILLICETO, Mickaël BERGER, Frédéric CANNELLE, Sylvain REMONNAY

Absents excusés : Mme Mathilde COUTURIER donnant procuration à M. Daniel PACQUELET, Mme Cindy VIONNET donnant procuration à M. Mickaël BERGER, M. Dimitri JOURDIN donnant procuration à M. Olivier ILLICETO.

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 03/09/15, à l'unanimité.

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Afin de comptabiliser les différentes écritures pour la cession de terrain MONDET et les acquisitions CARRE, CCMO2L, le conseil municipal, à l'unanimité décide les modifications budgétaires suivantes :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Recettes		Recettes	
2111/040	13,50 €	192/040	189,00 €
1021/041	56 453,00 €		
Total			
Dépenses		Dépenses	
2111/041	56 443,00 €	675/042	13.50 €
		676/042	189,00 €
		678	2,00 €
Total			

Une autre décision modificative, concerne une subvention au SDIS : suite à la convention pour la restructuration des centres d'incendie et de secours, les crédits de 1765€ initialement votés en fonctionnement, sont imputés, à la demande du trésorier, en investissement au budget général.

**DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Subvention église : la commune a perçu pour solde, le reliquat de subvention d'un montant de 6 871€ du Conseil Départemental, pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Le conseil municipal alloue les subventions suivantes :

Amicale des pompiers : 100€

Donneurs de sang : 100€

Saint-Point Gym : 80 €

Comice Agricole : 80€

A compter de 2016, les associations devront faire parvenir leur demandes en mairie accompagnées de leur bilan de l'année précédente, avant le 1<sup>er</sup> mars.

## **PATRIMOINE-URBANISME-TRAVAUX –VOIRIE**

### Eglise

La Commission d'ouverture des plis réunie le 07/09/2015 a déclaré infructueuse la consultation pour les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche. Une nouvelle consultation est en cours. L'ouverture des plis aura lieu le 19 octobre prochain. L'architecte des Bâtiments de France et l'architecte maître d'œuvre ont rencontré les élus. Ils sont se sont rendus sur place afin de valider les travaux et de prendre en compte certaines préconisations.

L'ABF préconise un sondage dans l'entrée, afin de vérifier la présence éventuelle de dalles pierre sous le carrelage.

Un dossier de subvention sera déposé pour la totalité des travaux (tranche ferme et tranches conditionnelles), auprès des organismes susceptibles de financer une partie du coût des travaux. Une délibération est adoptée à l'unanimité.

### Fromagerie

Le dossier a été étudié par la commission communale compétente. Un courrier a été adressé au Président de la Coopérative afin d'obtenir toutes les informations utiles concernant le projet de mise aux normes et d'extension du bâtiment de la fromagerie. Selon le projet définitif, il pourra être envisagé le déclassement d'une surface correspondante à l'extension, du domaine public en domaine privé communal.

### Demande du garage BERGER

Suite aux courriers de M. BERGER Gérald relatifs à son projet immobilier, le conseil municipal autorise le stationnement et l'utilisation à titre d'habitation provisoire d'une caravane, sur le terrain communal section cadastrale B 143, jouxtant la propriété de M. BERGER sous réserve qu'un système de récupération des eaux usées soit installé et utilisé de façon à éviter toute pollution du sol.

### Autres dossiers d'urbanisme :

L'acte notarié pour la vente par la commune d'une parcelle de terrain à M. POINSARD doit être signé le 09/10/2015

Dossier LEPRINCE /FRASCHINA : en cours

Dossier LECLEIRE : aucune information de la part des pétitionnaires.

Prolongation d'un an de la Déclaration préalable de M. MARMORAT

PC de Mme Daniela SCHMIDT : l'arrêté du P.C est accordé en date du 01 octobre 2015

### Assistance à Maîtrise d'Œuvre pour l'aménagement du village

Mme DREZET (référente du service Conseil aux Maires du département) s'est déplacée pour informer les élus sur les modalités pour l'ouverture et l'analyse des offres des bureaux d'étude ayant fait une offre d'A.M.O. La commission chargée de l'ouverture des plis se tiendra le 09/10/2015 pour la première phase d'analyse des offres.

### Travaux en cours

L'alimentation AEP propriété de M.ROBBE Bernard a été effectuée.

Une fuite sur la conduite des Fontaines, rue du Port, a été réparée.

Les travaux de la station de relevage commenceront à partir du 12/10/2015. Il s'agit de la mise en place d'une station de relevage des eaux usées en remplacement de l'ancienne qui sera démolie. Ces travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Pour les travaux (fuite, curage ou autres) sur le réseau communal, la commune n'a pas toujours l'information (date) de l'intervention de l'entreprise en charge de les effectuer. Une communication plus précise sera faite lorsque cela entraînera des coupures d'eau afin de prévenir les habitants à l'avance (si possible).

## **FETES ET CEREMONIES**

Cérémonie du 11 novembre à 11 devant le monument aux morts.

Noël des enfants : samedi 12 décembre 2015.

Repas des aînés : samedi 19 décembre 2015.

Vœux du maire : vendredi 08 janvier 2016.  
Cérémonie du 08 mai à 11 h devant le monument aux morts.  
Repas de la fête des mères : samedi 28 mai 2016.  
Journée sans voiture : dimanche 12 juin 2016.  
Triathlon du Lac St Point : dimanche 26 juin 2016.  
Tournoi de foot : vendredi 01 juillet 2016.  
Opération « nettoyons la nature » : début avril 2016.

### **AGRICULTURE - BOIS – FORET**

Les coupes dans les parcelles 9 et 10 sont en cours. L'ONF a lancé la consultation pour la vente des feuillus.

#### **Bail GAEC des 2 Rives**

Suite à la convention signée le 12 mars 2011 entre la commune de Saint-Point-Lac et M. Florian LARESCHE, GAEC de Deux Rives, relative à l'acquisition de la parcelle C 189 par le GAEC des deux Rives. Il est décidé, à l'unanimité, une résiliation partielle du bail en cours pour la parcelle C 189 d'une surface de 01ha 09 ares et 65 ca. Le bail du 29/08/2006 est maintenu pour une surface restante de 21ha 71a 35ca.

### **EAU**

#### **Dossier raccordement AEP – M. VERNEREY B. / Restaurant L'Escale**

Suite aux demandes de raccordement au réseau AEP des propriétaires concernés, une réponse commune sera faite aux pétitionnaires, précisant les conditions dans lesquelles les travaux pourraient être réalisés.

#### **PPRI – Projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs**

Considérant que ce dossier très technique est difficile à appréhender pour des élus qui n'ont pas de compétence dans ce domaine.

Le document de zonage règlementaire apparaissant imprécis, le conseil municipal a le sentiment qu'une partie du camping serait susceptible de se trouver en zone rouge. Or cette emprise située au bord d'une eau dormante (Lac de Saint-Point) n'a jamais été inondée et ne représente aucun danger.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOUHAITE pouvoir poursuivre l'exploitation de cette zone de loisirs réservée au camping, au sport et à la baignade, génératrice de revenus dont la commune ne peut se passer.

SOLLICITE le changement de zonage pour cette zone.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Informations sur la Loi NOTRÉ

Suite à la nouvelle réglementation, le conseil ne souhaite pas procéder à la dissolution du CCAS.

En vue des prochaines élections régionales, la liste électorale est en cours de révision.

Lecture de la nouvelle organisation des services de la Nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le conseil ne souhaite pas appliquer la taxe sur les terrains nus rendus constructibles.

Un 2<sup>ème</sup> radar pédagogique sera installé sur la commune.

La commune ne bénéficiera pas de l'installation de la fibre optique avant 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 30.

Saint-Point-Lac, le 14/10/2015, Le Maire, Patrick LIEGEON